Solume 255
(Otme) Dicretc.
1776-1822

13 janwien
Wécret de lac Propagainde
Nomisation de l'abbe' Niraudot à l'évéche' de Babylome.

Wécret de la Sropagande
Déclarant yu'on nést jues tenu de nommer le vicaire appostoligue dans le Canon de la messe.

So Septembire
acire la rropagande
Mommant Mgs. Prigot, supérieur des missions de la côte deCormandel, apriés la suppression des fésuites.

Jref ve Tie VI
 occidental la faculté de dispenser de l'empècherment d'affinité, cantradé par cammerce illicite.
3 jurnvier
wécret de la Tropaganide
Contenaut les répronses à des doutes proposés jpar les miossionnaires due Sut 箱chuen, sur des questions de mariage, privilige de itaint Taul (11), sur des indulgences et suor lo tradudione des linres curopréns. - Êst jivinte la apie d'un Bref viev la manière d'appliguer le privilige de saint Saul, guared it est impussible de faire l'avertissement jeresorit a la partie infidèle. 3 janvier Obierct De Lat Propargande confinnanat la séparatione dere évèchés de Perking et de Manking de la juridiction de l'ívépue de Afacseo. chéponses à Des Doutes lefur les tablettes des ancétres, sur l'achat de territoires ane se
ootiunze 255.


Volume 255.



Colume 255.


Olume 255.


Columue 255.



Strime $255^{\circ}$

955.
$\left|\begin{array}{cc}29 \text { avik } \\ 1802 \ldots \\ 5\end{array}\right|$ 1802.
$\qquad$
,
$\qquad$
$\qquad$ ccordant an vicaire apostoligue she che ©schuon Lag fosuelte' de dispenser de l'empéchement d'affinite'.
1 Wéczet de lac Propragaide Gutorisant turs ses missionnaires à célebser l'affice te otaint Raphaid, fe vingt-quatre odtobe, et de ctaint Yabiid, Le dix- Hive mass. $\mathscr{S}_{\text {etit }}$ Decret De lo Propagaride $^{\text {ren }}$
tbocordant à un missionnaive. Manciscain, en Cochisnctione, à sause de la faiblesse de ses yeume, la faculté de dive tares les jouss de lanncé, Cla messe de laviainte tringe ou la messe de viogriem.

$$
\begin{aligned}
& 30 \text { jurnvice } \\
& \text { 1803. }
\end{aligned}
$$

Abcurdant à Allogr. Songer la faculté de vendre des terraino, -povenant d'une donation ficensen.

Wécket De la Propragande
bccerdant ì Mgr. Langer et ai ses missionnaires la faculta' de se servir en cas de nécessité jurur le baptime des adultes, des céremonies prescrites jour-le baptime des enfants, f d'ometre également les propkitied, le Jomedi Voint.


Sécret de la Propoogoende
Dispensant en cas de néessité les missiomacises de Malabar-de la lecture de la Sassion prendant la messe, le mardiet te mercredi de la semaine sainte.
22 mai 1803. Esctension d'un indult jermettant $a^{2}$ un chasnoine de la cathe'arade de Macas de sélifer la dainte messe dand un osatoine prive'.
1803.

18 əícembere Ou Chicherilj si et Du \$\$Ehoung si sur le culte Des moite.
1803.

Qunfirmant les pouvoiss déjà accoratés auac missionnained de henier chague anneé un certain nombse de médailles, chapelets, crovix, eto. Réponses de loc Tropocgande an vicaire apootolique be Cochinchinue, sur la facublé de déliguer de siomples firctes yourl'administration due sacrement de corfirmation, - Dreo la fornle' de be'ruir des fierses d'autal vie renfermant point des seliguereVier la faculbé d'urdopinner sans thetres dimnissosiales, une jeurne .


Lolume 255.
Décret accondant ò M. Cusebieti Le pauvoir de bénio | Igb vic mille chupelets, surix, médailles, de.

Indult de l'autel privilégié, accordé à NTC. Ciusebietti, -mis- Gov sionnoive en Ohine.

Setres accordant à un élevie due témizaire deo Alissions, à 602 CHibourg, ta faculte' de recevoir les ordres mineurs de toret èréque catholigue.
 Settre aecoidant à un élive du séminaire des e Midsioner
Gtrangères, à Pribourg, loe faculté de recevoir les ordres majeure
de toret évergue satholigue de tornt évièque catholigue:

Sécret accordant aux directius à Touls-Minang tortes Les facultés accordés vrdinairement aux missionsacies. faculté de cile'ber l'office du Cacré Court, an jover oie the fite, du etacré Coust se célebre dans licigliser. yo sur lae légitimité d'un sontrat onéreuse que oubiosaient tere chrétiens yuu' ne youvaient yoint, zayer Les inpio'ss; (614) 2:' Sur run. impöt yayé par les chre'tienes et destince' à l'entretione dere. temples jeaiens; (615) $3:$ sur les fiancailles urivies de la corule; (616) 4: Sur la manicire d'ágir enverd un fiénitent dont l' ábsoUution duit ètre differcé et grei est à la veille de von mariage?; (617) 50. 仓tur la validité d'un maviago entre un fidè et un infidile, suivi de lo véparation faite vasus l'interpellation exigée pour purofites ate privileige de claint-anal (618).
To mars 1816.

11 -maro
1816. Répronse à un Doute au sujet ${ }^{\text {Pinn }}$ n nocriagge misete. Néponses àdes doutes jrojosés jour Le provicaire ou ÉngHing occidentar hur l'interpellation exigée pour profiter due pesiviCége de otrint Vaul (62G); vur lm bevédiction des fonto baptiomaux (6is) 19Sturtambe 1816.

tbacordant ai M. Baroudel, direcimer au Déminaire ded Missions Chravegeires et à tores les missionnaires de la vociéte', la faceulté de tise les lives pirthibe's -par li index.
12 jawsier 1817 .

Petit Décret de la Vropragaunde $^{\text {Pren }}$
255.

disfrenve de dise-neuf mvis your la reception de ta prêtrise. Dispense g'un empêchenent De parrenté ojoirituclleDasere un mariage Déjä controucté.

Décrst sur la validite' d'une formule de faptione:,
imployé prar un chreition, dans lo miosion de Cliam.
Décret de la Congrégation des Riter
Sur la messe votive "pro Chanso et Cfansai".
Décret accordant à Mbyr. Hesthert, Jupérieur des-misions dé Malabar, diverses facultés prour dispenser des empeechements de mariaye:
Gseptembre -1818 .

fegrier 1819. Réponses di des dantes proposés pror $l_{e}$ Hicocire apostofigue
de efioun,
Sur -quelques usages superstitieua $(646)$; Sur liemplei due vin siamois pour le sacrifice de lar messe. $(646)$; vur las publication du Concile de biente dans la mème mission (64\%).
25 septiem he
p Secret de la Virojagande
Macaa-.
28 nosembere.
$-1819$.
Atccordant aux directeus du téminaire des. Nistions Ciranyères loe faculté de. faire ordonzer, sans intersalle, les élives du teminaire, en cas de nécessite, purur vingt cas venfement.

Rive et formule de lac Béneériction apootoligure (656)
De'cret accordant ai Mlgr. Tlorend la faculté de donnes iv. Paegues et à ven autre jous, la Bénédiction apootoliguee avee C'indulgence plesviére.
199 owint 1820.

Sere 1800.
Décret de ta Propouganide

- Hrmule enzployeé prour curzfeŕer te tibie et les droits ate missimenaire afuostoligue.
dnstruction de lac たropagande
Ah dressé aux Beres eitontana et ifevalesu au vujet de La réonvailiaition. des aprostals ( 661 ); vees les signes d'appostasie ( 665 ); vuer loe sédenve dere prechés graves (6y2); our la réception de l' Ciuchasistie (6y3).

Vilume 255.


Lolume 255.
lever sentance de condarmation, cen firmant des ahesed yre'ils n avraient furint dites ( 715 ).
(30) Dur des cas de mariages muls à cacese d'un errefiechernent d' affinite' ( $7^{16}$ ).
(69) Etur Le vente de l'huile servaint à confectionner des ofhandellere. Fpour des wages onperstitienex (5.) تur lo licité des impörs prélevés pour les fêtes grubligues (7/8).
$-1822$. CReponses de la Tropagande ix des goutes proposís joar us missionsocire Du Eongriszg, Cher le purvois des prisices civils de stactuer des enepéakementie. Tiriments ( $7^{22}$ ); sur la particifation licite aw oulve supresstitiense ( $7^{21}$ ).

